

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-quatrième session sur l'application de la présente résolution.

83^e séance plénière
20 décembre 1988

43/186. Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 42/177 du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a décidé que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se réunirait, à un niveau élevé, en septembre 1990 à Paris,

Rappelant également sa décision de préparer la Conférence en convoquant, au début de 1989, une session de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés, puis, au début de 1990, une session du Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés et constitué en Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Renouvelant la demande qu'elle a adressée au Secrétaire général pour qu'il obtienne, suivant la pratique établie, les fonds extrabudgétaires voulus pour couvrir les frais de voyage d'au moins deux représentants de chacun des pays les moins avancés lorsqu'ils se rendront aux deux réunions préparatoires, assurant ainsi la participation effective de ces pays,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés²³,

Se déclarant profondément préoccupée par la détérioration continue de la situation socio-économique générale des pays les moins avancés,

1. *Souligne* qu'il est d'une importance capitale de bien préparer la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en tenant compte des priorités qu'auront eux-mêmes proposées les pays les moins avancés;

2. *Demande* à tous les gouvernements, aux institutions intergouvernementales et multilatérales et aux autres entités intéressées de prendre les mesures voulues pour bien préparer la Conférence et participer d'une manière effective aux deux réunions préparatoires susmentionnées ainsi qu'à la Conférence elle-même;

3. *Prie* tous les organes, organisations et organismes concernés des Nations Unies de présenter avant la première réunion préparatoire des rapports faisant le bilan, dans leurs domaines de compétence respectifs, de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés⁴ et contenant aussi des propositions en vue de mesures ultérieures, le tout constituant une contribution aux préparatifs de la Conférence;

4. *Note* les mesures que prend le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, secondé par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et les prie instamment de veiller à obtenir le plein concours et à assurer la coordination des activités

de tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies dans les préparatifs de la Conférence;

5. *Prend note avec satisfaction* de la décision 88/30 relative à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement le 1^{er} juillet 1988²⁴, dans laquelle l'Administrateur du Programme, agissant en consultation étroite avec le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a été prié d'aider les pays les moins avancés à participer pleinement aux préparatifs de la Conférence, réunions préparatoires comprises, ainsi qu'aux travaux de la Conférence elle-même;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-quatrième session un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence.

83^e séance plénière
20 décembre 1988

43/187. Conférence internationale sur les questions monétaires et financières

L'Assemblée générale,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'actualité monétaire internationale²⁵,

Prie le Secrétaire général de continuer à suivre la situation monétaire internationale et d'établir, pour la lui présenter à sa quarante-quatrième session, une version mise à jour de son rapport sur la question et de fournir des renseignements à jour sur les propositions que des gouvernements, des personnalités éminentes et des organisations ont faites ces dernières années en vue de convoquer une conférence internationale sur les questions monétaires.

83^e séance plénière
20 décembre 1988

43/188. Rapport du Conseil du commerce et du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, telle qu'elle a été modifiée²⁶, portant création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que l'Acte final adopté par la Conférence à sa septième session, tenue à Genève du 9 juillet au 3 août 1987²⁷,

Rappelant également sa résolution 42/175 du 11 décembre 1987, relative à la septième session de la Conférence,

Notant que le *Rapport sur le commerce et le développement, 1988*²⁸ a utilement contribué à l'examen que le Conseil du commerce et du développement a consacré, lors de la première partie de sa trente-cinquième session, à l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international, ainsi qu'aux débats du Conseil sur les problèmes de la dette et du développement des pays en développement,

²⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1988, Supplément n° 9* (E/1988/19), annexe I.

²⁵ A/43/749 et Corr.1.

²⁶ Voir résolutions 2904 (XXVII), 31/2 A et B et 34/3.

²⁷ Voir TD/350.

²⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.8 et rectificatif.

²³ A/43/698.